

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Faits de la semaine

La politique chôme et cependant une grave question est en train de se résoudre tout naturellement : celle des rapports entre l'Eglise et l'Etat.

Comment les évêques vont-ils faire appliquer les lois « en ce qui les concerne » pour leur appliquer la vieille formule administrative ?

M. Combes leur a adressé des circulaires très précises et très fermes, notamment pour qu'ils interdisent aux membres des congrégations non autorisées de prêcher dans les églises ouvertes au public.

A ce sujet, un incident s'est produit à Paris qui permettra au ministre de l'intérieur de montrer comment il entend procéder.

Voici comment un des auteurs, M. Téry, raconte cet incident :

« Au mépris des circulaires Combes et Waldeck-Rousseau, qui interdisent formellement la prédication aux membres des congrégations non autorisées, le père Hébert, de l'ordre des dominicains, prêchait à Notre-Dame-de-Lorette.

« Le père Hébert s'est déjà signalé à plusieurs reprises par la violence de ses diatribes contre le ministère et la République.

« Enhardi par l'impunité, il n'a pas manqué, en se comparant au Christ, d'injurier plus grossièrement que jamais ceux qu'il traite de persécuteurs, « les renégats des loges et les pontifes de la secte franc-maçonne ».

« Je l'ai interrompu au milieu de sa diatribe, en criant de toutes mes forces : « Assez ! je demande la parole ! »

« Charbonnel ajouta : « Vous n'avez pas le droit de parler ici, et vous avez encore moins le droit de nous insulter. »

« Inutile de vous décrire le tumulte qu'a provoqué cette protestation. Nous avons été bousculés, frappés, traînés jusqu'à la rue. Ils étaient trois mille contre deux hommes.

« A la sortie, nous fûmes arrêtés à la requête de l'abbé Morgan, et nous avons passé trois heures au poste.

« N'importe ; la question est posée : oui ou non, les lois de la République sont-elles applicables aux moines ? »

Evidemment nous n'approuvons pas l'intervention, dans l'église, de Téry et Charbonnel, ce qui ne signifie pas que nous excusions le curé de se... moquer des lois de la République !

La question est donc intéressante.

Attendons la solution.

C'est la semaine des voyages. M. Chaumié est en Italie, et M. Loubet file de Paris à Arles, d'Arles à Marseille, de Marseille en Algérie, banquetant, décorant et discourant.

On peut citer un passage de l'un de ses discours, qui sort de la banalité ordinaire, pour le dédier aux postulants à l'Elysée.

S'adressant aux sociétés de gymnastique il a dit :

« Vous venez de rappeler que l'Union

fédérale va accomplir dans quelques mois sa majorité. En effet, elle date de novembre 1873. Vous avez été bien inspiré en invoquant le souvenir du premier président, de M. Thiers, le libérateur du territoire, que vous revendiquez comme méridional. Vous avez rappelé ensuite que c'était la cinquième fête fédérale que je présidais.

« Vous pouvez ajouter que je présiderai votre congrès de novembre ; que j'irai à Arras l'année prochaine et, dans deux ans, si j'ai encore souffle de cœur et de vie — et j'espère l'avoir — j'irai à Bordeaux. C'est ainsi que je terminerai la magistrature qui m'a été confiée. »

Certaines personnes croient que le fléau de la dépopulation et les craintes qu'il inspire sont une invention de quelques individus en quête de réclame.

Qu'ils lisent la statistique suivante et qu'ils se demandent si, réellement, nous ne sommes pas menacés par le stationnement de notre population.

On vient de dresser, à Berlin, la statistique des naissances de l'année dernière et on a fait les constatations suivantes :

Une mère de famille, âgée de quarante-cinq ans, a mis au monde son vingt-huitième enfant ; une autre âgée de quarante-et-un ans, n'a eu que son vingt-troisième ; trois autres en sont à leur vingt-et unième ; deux cent quarante-six ont entre treize et vingt enfants ; cent soixante-neuf ont la douzaine.

Pour résumer, il y a à Berlin quatre cent vingt mères de famille qui ont ensemble cinq mille huit cent quatre-vingt-deux enfants.

M. Piot n'aurait pas besoin de mener son acharnée campagne pour la repopulation si la France pouvait présenter des chiffres analogues.

C. R.

LE « MILLION DES CHARTREUX »

A la suite de la publication dans le *Petit Dauphinois* du dernier article de M. Besson, relatif au million des chartreux, M. Edgar Combes, mis en cause, avait demandé au procureur de la République qu'une instruction judiciaire fût ouverte qui ferait la lumière sur les imputations dont il était l'objet de la part de ce journal. Cette instruction vient d'être ordonnée. Elle a été confiée à M. de Valles qui, sans perdre de temps, a entendu MM. Vervoort et Mazet, ancien secrétaire de celui-ci.

On a pu, au début, s'étonner de voir M. Edgar Combes déposer une plainte au parquet et demander l'ouverture d'une instruction, alors que la loi sur la presse lui fournissait le moyen personnel de faire au *Petit Dauphinois* un procès en diffamation. Mais, dans les conditions où M. Edgar Combes engage l'affaire, il ne s'agit pas d'un procès en diffamation. Il s'agit d'instruire sur des tentatives d'escroqueries, tentatives visées dans le réquisitoire introductif d'instance du procureur de la République, ainsi conçu : « poursuites contre X..., pour tentatives d'escroquerie. »

L'inculpation est, au reste, basée sur l'article 405 du Code pénal qui dit : « Qui, conque, en faisant usage d'un pouvoir ou

d'un crédit imaginaire, aura tenté de se faire remettre des fonds, sera puni d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus ».

MM. Vervoort et Mazet ont démenti les premières allégations de M. Besson, et ont été entendus par M. de Valles. Ils ont protesté devant M. de Valles contre le rôle et les propos que leur prête le rédacteur en chef du *Petit Dauphinois*.

M. Vervoort a dit en substance :

— Il est exact que M. Besson soit venu me voir. Je savais qu'il avait fait de nombreuses démarches en faveur des Chartreux et qu'il désirait savoir s'ils obtiendraient de la Chambre l'autorisation. Il me fut amené par M. Mazet. A la question très nette qu'il me posa : « Croyez-vous que les Chartreux soient autorisés ? » Je répondis, me basant en cela sur les informations personnelles que j'avais recueillies au Palais-Bourbon : « Je ne le crois pas. » Et ce fut tout. J'affirme donc, sans crainte de démenti, que je n'ai jamais offert à M. Besson de faire autoriser les Chartreux moyennant le versement d'un million, comme il le prétend, et que je n'ai, à aucun moment, prononcé le nom de M. Edgar Combes. »

De son côté, M. Mazet a confirmé les déclarations de M. Vervoort y ajoutant les détails suivants :

— « Je fus mis en rapport avec M. Besson par Mme Guerre, une de ses compatriotes, directrice à Paris d'un journal de modes. Mme Guerre qui me le présenta dans son salon me dit qu'il souhaitait d'être mis en rapport avec une personnalité assez bien placée pour savoir quel sort paraissait devoir être réservé aux Chartreux par la Chambre. M. Vervoort me parut être cette personnalité-là, et c'est sur la demande de M. Besson, et pour lui être agréable, que je le conduisis chez mon ami. »

M. Besson, interrogé par le juge d'instruction, a refusé de répondre ; il ne parlera, dit-il, que devant la cour d'assises.

INFORMATIONS

Conseil de Cabinet

Avant de se séparer pour se rendre dans leurs départements respectifs, à l'occasion de la session des conseils généraux, MM. Vallé, garde des sceaux, Rouvier, ministre des finances, Trouillot, ministre du commerce, Barard, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, et, d'autre part le général André, ministre de la guerre, se sont réunis, au ministère de l'intérieur, en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Combes.

Le président du conseil s'absentera de Paris pendant vingt-quatre heures, afin d'aller assister à l'ouverture de la séance du conseil général de la Charente-Inférieure, dont il est président.

Le voyage de M. Loubet

M. Loubet s'est rendu jeudi matin à 8 heures au champ de manœuvres de Mustapha où a eu lieu la revue des troupes de la division d'Alger et des compagnies de débarquement de la Méditerranée.

Une affluence énorme assiste à la revue et acclame frénétiquement le président de la République qui remet des décorations à plusieurs officiers et soldats.

A l'issue de la revue, un déjeuner a eu lieu, auquel ont pris part les ministres, les députés et les sénateurs qui accompagnent

le président, le conseil municipal et les corps élus de l'Algérie.

M. Loubet a transmis des félicitations pour la bonne tenue des troupes aux ministres de la guerre et de la marine.

M. Loubet recevra, avant de quitter Alger, un souvenir de la population musulmane de cette ville. Il consiste en un sous-main de maroquin rouge contenu dans un coffret de noyer à l'intérieur en velours. Tout le travail d'ornementation a été exécuté à la main par deux Arabes, deux frères, dont l'un est sculpteur sur bois et l'autre brodeur sur cuir. Sur les deux faces du coffret on lit, parmi les arabesques en relief des vers et proverbes arabes. Des ornements variés décorent le cuir du sous-main. Sur l'une des faces, on lit dans un croissant de lune : « A sa Seigneurie l'honoré M. Loubet. » Sur l'autre face, on lit parmi les arabesques : « Souvenir de la population musulmane d'Alger au président de la République française, année 1903, correspondant à 1331 de l'Hégire. »

De son côté, M. Loubet se propose d'offrir des souvenirs à diverses personnalités arabes importantes, notamment au colonel Ben-Daoud et à Si-Eddin-ben-Hamza. Une magnifique aiguïère en vermeil, style Louis XVI sera offerte au premier, et un service à café en argent massif ciselé au second. D'autres services, d'autres aiguïères en argent ciselé, des plateaux, des montres en or décorées du chiffre en or mat et diamants de M. Emile Loubet, des fusils de chasse incrustés d'or, seront distribués au moment du passage du cortège présidentiel aux grands chefs arabes et à ces cheiks et caïds de douars qui sont pour l'œuvre française de sûrs collaborateurs.

Le président de la République, continuant son voyage à travers l'Algérie, s'est rendu hier à Oran, où il a été reçu par la population avec beaucoup d'enthousiasme.

Le roi d'Italie à Paris

On annonce que le roi d'Italie arrivera à Paris le 12 juillet en revenant d'Angleterre. Il y aurait, le lendemain, un dîner de gala en son honneur à l'Elysée, et on examine en ce moment si le roi, qui a manifesté le désir d'assister à Longchamp, à notre grande revue annuelle, ne pourrait s'y rendre avec M. Loubet.

C'est à Marseille, dit-on où l'attendrait l'escadre italienne, que le roi quittera la France, le 16 juillet au plus tôt.

Les cartes postales illustrées

Plusieurs journaux ont publié une circulaire de la direction des postes de la Seine en lui donnant une interprétation inexacte. Nulle instruction n'a été donnée par le sous-secrétaire d'Etat pour arrêter des catégories de cartes, circulaires prospectus, ni religieux ni commerciaux, ni mi-religieux, ni mi-commerciaux. Certaines cartes postales illustrées ayant été déposées à divers bureaux avec affranchissement à 1 centime, alors qu'elles eussent dû être affranchies à 10 centimes, le sous-secrétaire d'Etat aux postes a donné l'ordre de surtaxer ces cartes déterminées, ou de dresser procès-verbal aux expéditeurs en fraude avec la loi. C'est à cela que se borne tout l'incident.

CHRONIQUE LOCALE

Les examens du Baccalauréat

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire les

